

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 Février 2017

L'an deux mil seize, le 6 février, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Gabriel TAILLEE, maire.

Etaient présents : M. Gabriel TAILLEE, M. Michel JAUDOUIN, M. Frédéric BARBIER, Mme Vanessa DESVALLON, M. Jérôme GIRARDEAU, Mme Clémence DIGUET, M. Dominique VERDURE, Mme Patricia MONTAS-GODINEAU, M. Etienne GABARD.

Absents excusés : Mme Emmanuelle BOUET, M Ghislain QUINCHARD

Secrétaire de Séance : Jérôme GIRARDEAU

Monsieur TAILLEE, maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2016. Le conseil n'émet aucune objection.

Monsieur le maire propose de rajouter à l'ordre du jour la proposition avec Veolia de signer une convention pour l'entretien des poteaux incendie.

1. DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT:

Un dossier de subvention au titre de la DETR va être constitué pour tous les travaux de ravalement de la mairie, de l'école et du cimetière. Le pourcentage peut aller de 25 à 40 % de la somme HT des travaux. Le conseil municipal donne son accord pour faire faire les travaux, autorise monsieur le maire à demander une subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

2. POINT SUR LES TRAVAUX :

Des devis ont été demandés à l'association ASPIRE : Travaux de ravalement à l'église (contour d'un vitrail) pour la somme de 2870.21 € HT, le ravalement de la façade de la mairie pour 38453.65 € HT, le ravalement de la façade de l'école pour 5045.59 € HT, le mur du cimetière pour 7278.50 € HT
La commission bâtiments se réunira le mardi 14 mars 2017 à 18 heures, et la commission voirie, le samedi 25 mars 2017 à 14 heures.

3. INDEMNITES AUX AGENTS :

Le conseil municipal décide de reconduire le régime indemnitaire pour travaux supplémentaires à l'agent de la garderie et de la cantine, à la femme de ménage, à l'agent technique ainsi qu'à la secrétaire.

4. DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 140 € à la maison familiale la Riffaudière de Doué la Fontaine, 70 € au lycée les Ardilliers de Saumur, 60 € à l'Ecole de musique de Vihiers, 70 € pour ADAPEI de Maine et Loire.

Une somme de 550 € sera versée à l'ADMR les Rives du Thouet de Montreuil Bellay pour l'année 2017, 412 € pour les Restos du Cœur.

Pour l'entente sportive du Puy-Vaudelnay, la somme de 780 €.

5. CONVENTION POUR ENTRETIEN POTEAUX INCENDIE :

Il existe sur la commune 7 poteaux à incendie et 2 réserves d'eau. Le poteau incendie situé au bourg sera changé ainsi que celui de la planche ; celui situé aux Bouchettes ne fonctionnant plus il est nécessaire aussi de le changer. Le conseil municipal accepte de changer les 3 poteaux.

La commune ayant l'obligation de faire vérifier ses poteaux, Véolia propose de nous établir un devis de la convention d'entretien de ces poteaux d'incendie.

6. CONVENTION SPA :

Le conseil municipal décide de renouveler la convention avec la SPA. La cotisation s'élève à 138.60 € pour l'année 2017.

7. QUESTIONS DIVERSES :

- Comme depuis quelques années, monsieur ELLIAU Elie, natif de la commune nous a fait un don. Cette somme de 1000 € est affectée sur un compte de dépenses qui servira à alimenter les associations telles que les Restos du Cœur ou l'ADMR.
- La fête des écoles aura lieu le 2 juillet à Saint Macaire du Bois

Le prochain conseil aura lieu le 6 mars 2017 à 20 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30